

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 OCTOBRE 2017**

Absente excusée : Laurence VAN DEN HENDE (procuration à Sophie DAMOUR)

Absent : Alexandre MARTINEAU

Début de séance à 20h02.

Monsieur le Maire demande à retirer un point de l'ordre du jour :

- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2016 du Syndicat Intercommunal Adduction d'Eau Potable Fossé Marolles Saint-Sulpice.

Arrivée de Bruno Blanchard à 20h15

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du SMB Cisse et affluents

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE VILLIERS

La Route de Villiers se détériore rapidement et il est nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux d'aménagement.

L'entreprise LEFEVRE SARL à Pezou, propose un devis d'un montant de 21 572,60 € HT pour les travaux (longueur de 1 920 m) suivants :

- Création d'une poutre de rive en béton dans le virage,
- recharge sur toute la longueur de chaque côté en enrobé chaud sur 0,60 m de largeur (balayage, couche d'accrochage, enrobé chaux 0,6, compactage)
- -en option un enduit bicouche.

Le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise LEFEVRE SARL, d'un montant de 21 572,60 € HT.

TRAVAUX DE VOIRIE CREATION D'UN CHEMIN CARROSSABLE A VILLEMALARD

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, Monsieur Jacky Rodien, adjoint au Maire, propose un aménagement du Chemin Rural dit de Villemalard afin de le rendre carrossable, ce chemin étant actuellement en terre.

Les travaux consistent à décaper la terre végétale puis à mettre en place du calcaire, sur une longueur de 100 mètres.

L'entreprise LEFEVRE SARL à Pezou propose un devis d'un montant de 4 506,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par six voix favorables, une voix défavorable et cinq abstentions de réaliser les travaux de voirie sur le chemin dit de Villemalard afin de le rendre carrossable, - d'accepter la proposition de l'entreprise LEFEVRE SARL, d'un montant de 4 506,00 €.

TRAVAUX D'INSONORISATION D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la réalisation d'un diagnostic acoustique des bâtiments scolaires de Marolles ; la commune a fait une demande de subvention auprès de l'ARS pour l'étude et les travaux de remise aux normes.

L'étude acoustique a été réalisée par le cabinet ACOUSTEX INGENIERIE, 28 Rue Chaude, 37270 VERETZ .

Suite au bilan de l'étude acoustique un devis a été demandé à deux entreprises :

Entreprise	Montant ht	Nature des prestations
PLAFETECH 41350 VINEUIL	4 988,00 € Option : 1 135,00 € HT	fourniture et pose de 32 panneaux collés sur le plafond. Option : 16 panneaux supplémentaires
Entreprise VIACROZE SAS 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR	4 607,50 €	fourniture et pose de 36 panneaux collés sur le plafond

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise VIACROZE SAS, d'un montant de 4 607,50 € ht.

AFFAIRES DIVERSES

PORTE DU LOCAL BUVETTE AU STADE

Ce local a été vandalisé plusieurs fois et la porte a été cassée.

L'entreprise SAS GB3C propose un devis d'un montant de 1 362,0 € HT, soit 1 634,40 € TTC pour la pose d'une porte métallique.

Le local de la buvette n'est pas assuré contre le vol.

ENEDIS PERMIS D'AMENAGER LES GRANDS CLOS

Pour la desserte du lotissement en électricité, une participation d'environ 5 400 € HT sera à charge de la commune ; il y a possibilité éventuellement de facturer à l'aménageur.

COMMISSION HABITAT AMENAGEMENT AGRICULTURE TRANSPORTS D'AGGLOPOLYS

Mr Benoit Genay a demandé ce qui est fait pour aider les petites communes en ce qui concerne les logements pour personnes âgées ; une question a été posée au sujet de la circulation en vélo car rien n'est fait pour le nord de l'agglomération.

ILOT JOLY

La commune a reçu un courrier de la Préfecture : le dossier d'expropriation a été jugé non conforme.

Il faut le refaire.

PROJET DE PASSERELLE DANS LA RESERVE SUR LA CISSE

Mr Didier Moëlo, maire d'Averdon, a sollicité une rencontre avec les élus de Marolles pour un projet de construction d'une passerelle sur la Cisse qui permettra de relier les deux communes par une voie piétonne ou cycliste.

Ce projet serait subventionné à 80 %, notamment par le Conseil régional ; il resterait à charge environ 6 000 € pour chaque commune.

ECOLE

La commission vie scolaire s'est réunie ; elle a commencé par une visite du restaurant scolaire : les plateaux des tables ont été changés ; 20 chaises pour les élèves de maternelle et deux plans de travail ont été livrés. Un devis a été demandé pour l'achat d'ustensiles de cuisine.

Des étagères vont être achetées pour la bibliothèque.

Mr Jacky Remay explique le projet de parking provisoire sur le site de l'Ilot Joly pour les parents d'élèves.

Mme Karine Goret est en arrêt de travail ; on a fait appel à une société d'intérim pour son remplacement.

CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Centre de Gestion a lancé un appel d'offre pour un contrat groupe ; c'est l'entreprise GROUPAMA qui a été retenue.

Taux CNRACL contrat groupe : 6,55 %

Taux actuel avec GROUPAMA : 5,28 %

Taux IRCANTEC contrat groupe : 1,89 %

Taux actuel avec GROUPAMA : 1,05 %

Par contre le délai de carence passe à 15 jours au lieu de 10 jours actuellement.

Notre contrat actuel arrivait à échéance en 2018 mais Mr Menon (le correspondant GROUPAMA pour la commune) va intervenir pour annuler le contrat actuel.

Le nouveau contrat groupe est établi pour 4 ans.

COMMISSION ACCUEIL

Il est dommage de ne pas avoir de plan des chemins communaux ; Mr Vernon et Mme Bensaad vont y travailler.

Mr Jacky Remay propose de faire établir un devis par GEOMEXPERT pour mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

La commission propose de faire un accueil citoyen des jeunes soit à 16 ans, soit à 18 ans.

VŒUX DU MAIRE

Mme Sophie Damour demande s'il ne serait pas préférable d'avancer cette cérémonie au vendredi soir ?

L'ensemble du conseil préfère maintenir le dimanche matin, coutume locale.

COMMISSION DES ANCIENS

après-midi récréatif vendredi 17 novembre à 14h00.

DEFI INTER-ENTREPRISES

Le retour est très positif ; l'équipe de Marolles a été classée 221ème sur 522. Pour mémoire, AGGLOPOLYS a proposé la gratuité pour une équipe par commune.

COMMISSION DES JEUNES

Sortie Halloween le mardi 31 octobre 2017.

VAL COMPOST

M. Benoit Genay a relevé les dates des mauvais odeurs pendant l'été.

ABRIBUS

Rue des Ecoles : M. Gauthier d'AGGLOPOLYS va envoyer le règlement intérieur des transports scolaires ; il s'occupe de la construction de l'abri.

Avenue de Pezay : il y a un problème d'éclairage à l'arrêt bus ; voir l'élagage à faire ; y-a-t-il possibilité de déplacer l'abri ?

BOUCLE CYCLISTE N° 26 D'AGGLOPOLYS

La commune fait borner le chemin de Saint Bohaire.

séance levée à 23h43.